



Charte Brest.fr

Charte d'utilisation et de modération des pages officielles Facebook et Twitter de la Ville de Brest et de Brest Métropole

Les débats, échanges et autres interactions avec les pages officielles Facebook et Twitter de la Ville de Brest et de Brest Métropole sont ouverts à tous. Tous les membres sont invités à y participer, à condition de respecter certaines règles élémentaires.

Les échanges sur ces sites font l'objet d'une modération a posteriori.

Nous souhaitons préserver un respect dans les échanges : si les critiques et expressions de désaccord divers ont leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas indispensables.

Le rôle des modérateurs est de veiller à la qualité des débats en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet, nuisent aux discussions. Les modérateurs excluent également tout propos contraire aux lois en vigueur.

- > Les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques,
- > Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations,
- > Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement,
- > Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée,
- > Toute attaque personnelle,
- > Les invectives ad hominem (propos agressifs, méprisants, péremptoirs) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants,
- > Toute utilisation de la page à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales,
- > La mention de coordonnées personnelles, postales ou téléphoniques ou de liens hypertexte inappropriés,
- > Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant,
- > Les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges,
- > Les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues,
- > Tout message portant atteinte à la réputation et l'image de la ville de Brest et de Brest Métropole,
- > Tout message hors sujet.

Expressions politiques et dispositif éditorial en période préélectorale

Les collectivités territoriales sont soumises à des règles strictes en matière de communication durant les périodes électorales et préélectorales. Le Code électoral interdit toute utilisation, directe et indirecte, des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats. Cette disposition légale interdit notamment l'utilisation des outils institutionnels de communication numérique à des fins de propagande électorale.

Les pages officielles Facebook et Twitter de Brest.fr n'ont donc pas pour objet l'expression des partis politiques et de leurs candidats, ni celle de leurs soutiens. Il est dès lors demandé aux usagers de faire montre de réserve dans leur expression à caractère politique. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique est interdite sur cette page et sera donc supprimée sans préavis.



Les participants sont également invités à respecter les conventions suivantes

- > Avant de poster un commentaire, vérifiez s'il correspond bien au sujet de discussion
- > Si vous répondez à un commentaire, indiquez le nom du contributeur auquel vous répondez ou citez le texte original pour être sûr d'être bien compris,
- > Citez vos références,
- > N'utilisez pas une majorité de MAJUSCULES. Sur internet, cela équivaut à crier,
- > Comme tous les espaces de discussion virtuels, vos propos publiés sont accessibles à tous. Tenez-en compte,
- > Respectez le débat, respectez votre lecteur : ne faites pas de copier/coller d'argumentaires tout faits, c'est votre avis et votre avis seul qui doit s'exprimer,
- > Vérifiez la source des informations que vous postez afin d'éviter la désinformation et les rumeurs. Des sites internet humoristiques publient quotidiennement ce type de contenu. En cas de doute, certains sites spécialisés comme www.hoaxbuster.com vous aideront à repérer les hoax (canulars du web),
- > Prenez garde à ne pas perdre votre temps à engager le débat avec des trolls. Un « troll » est un individu qui persiste à lancer des discussions sur des sujets qui fâchent ou à semer la zizanie entre les participants.

Merci de votre compréhension !

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 EFFACER  ENVOYER

Dernière mise à jour le : **19 novembre 2019**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30